

Formulaire d'inscription

TEST D'APTITUDE AU SAUVETAGE AQUATIQUE

Session unique 2024

Formulaire d'inscription à retourner par mail accompagné des pièces justificatives pour le **vendredi 22 décembre 2023** au plus tard, aux adresses mail : fabienne.lecoeur-soilly@ac-guyane.fr et keita.robinson@ac-guyane.fr

IDENTIFICATION DU CANDIDAT

Madame

Monsieur

NOM :

NOM DE NAISSANCE :

Prénom(s) :

Date de naissance :

Adresse :

.....

Code postal :

Ville :

Mail :

Téléphone :

Poste actuel : (corps – grade) :

Etablissement :

COCHEZ VOTRE SITUATION

Inscrit au concours :

Interne

Externe

3^{ème} concours

Votre numéro d'inscription :

Candidat au recrutement d'enseignant contractuel en EPS

Fonctionnaire de catégorie A candidat à un détachement dans le corps des professeurs d'EPS ou dans le corps des professeurs agrégés d'EPS

PIECES JUSTIFICATIVES A JOINDRE AU DOSSIER

- Photocopie de la carte nationale d'identité en cours de validité
- Un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la natation datant de moins d'un an

Je sollicite mon inscription suivant les modalités précisées ci-dessus

Fait à le/...../.....

Signature du candidat

Calendrier

- inscription : **jusqu'au vendredi 22 décembre 2023**
- date des épreuves : **15 mars 2024**
- lieu des épreuves : **piscine départementale Malia METELLA – Avenue Général Virgile à CAYENNE**
- publication des résultats : **19 mars 2024**

Résultats

Les attestations de qualification au sauvetage aquatique seront transmises au lauréats par voie postale.

Descriptif de l'épreuve

Parcours de 100 mètres à réaliser en continuité, sans reprise d'appui au bord du bassin, dans un temps inférieur à 3 minutes et 45 secondes :

- à partir du bord de la piscine, entrer dans l'eau par un plongeon ;
- se déplacer sur une distance de 25 mètres en nage libre en surface ;
- puis de déplacer sur une distance de 25 mètres comprenant 7,50 mètres en immersion complète sur un trajet défini depuis le repère des 5 mètres (drapeaux) jusqu'à 12,50 mètres (matérialisé au fond du bassin) ;
- puis de déplacer sur une distance de 25 mètres comprenant 7,50 mètres en immersion complète sur un trajet défini depuis le milieu du bassin (12,50 mètres) jusqu'au repère des 5 mètres (drapeaux) ;
- puis de déplacer et s'immerger pour rechercher un mannequin qui repose à 2,50 mètres du bord sur le T matérialisé au fond du bassin ;
- puis remonter le mannequin en surface et le remorquer sur la totalité des 25 mètres, dos du mannequin orienté en direction du buste du sauveteur.

Le mannequin doit être de modèle réglementaire taille adulte, doit être immergé entre 1,80 mètre et 3 mètres de profondeur. Sa position d'attente au fond de l'eau est indifférente.

Lors du remorquage, le mannequin doit avoir en permanence les voies aériennes dégagées, pour cela la face (visage du mannequin) doit se trouver au-dessus du niveau de l'eau.

A chaque virage, le candidat doit toucher la paroi verticale du bassin ou un repère matérialisé ; il est interdit de s'accrocher. L'épreuve est accomplie sans reprise d'appuis ni au fond ni au bord du bassin sur la totalité du parcours.

Cependant, il est autorisé de prendre appui au fond, lors de la saisie et de la remontée du mannequin.

L'épreuve doit être réalisée en maillot de bain. Le port d'une combinaison, lunettes de piscine, masque, pince-nez ou toute autre matériel n'est pas autorisé.

Le test n'est pas validé si :

- le candidat n'effectue pas un départ plongé ;
- le candidat reprend appui au sol ou sur la ligne durant la partie nagée ou s'il s'accroche au mur durant le virage (il ne peut toucher que la paroi verticale du bassin) ;
- le candidat touche le sol durant le trajet en apnée ;
- le candidat émerge avant les deux 7,50 mètres en apnée ;
- le mannequin est transporté momentanément ou en continu voies aériennes orientées vers le fond (mannequin à l'envers) ;
- le dos du mannequin n'est pas orienté en direction du buste du sauveteur ;
- les voies aériennes du mannequin passent momentanément sous la surface de l'eau. Des éclaboussures ou des bagues générées par le déplacement ne sont éliminatoires que si les voies aériennes sont sous la surface de l'eau ;
- le candidat ne touche pas le mur à l'arrivée ou s'il perd le contrôle du mannequin à l'approche du mur (lâche le mannequin et touche le mur simultanément par exemple).